

LE PETIT GUIDE DE L'ADHERENT

CPTS du Pays Chartrain

Bienvenue au sein de la CPTS du Pays Chartrain !

Toute l'équipe est très heureuse de vous accueillir au sein de l'association qui regroupe les professionnels de santé libéraux du territoire du Pays Chartrain.

Ce petit guide a pour but de vous présenter ce qu'est la CPTS et de vous aider à visualiser les actions que nous menons et les manières dont vous pouvez y participer.

Vous y trouverez également une partie sur l'exercice coordonné qui vous présentera les différents dispositifs qui existent.

Bienvenue donc au sein de votre CPTS et merci de votre implication. Cet espace est le vôtre, n'hésitez pas à nous faire part de vos questions, de vos envies...



SOMMAIRE

MA CPTS

- Qu'est-ce que la CPTS ?.....5
- L'histoire de la CPTS.....6
- Les missions de la CPTS.....7
- Les actions de la CPTS par mission.....8
- La CPTS c'est qui ?.....14
- En tant qu'adhérent, quel est mon rôle et à quoi je m'engage ?.....15
- Financements publics : le cadre national.....17
- Quelles indemnisations et rémunérations pour mon temps ?.....18
- Où suivre les actualités de ma CPTS ?.....20

L'EXERCICE COORDONNÉ

- Qu'est-ce que l'exercice coordonné ?.....22
- Dans le département.....23

MA CPTS

QU'EST-CE QUE LA CPTS ?

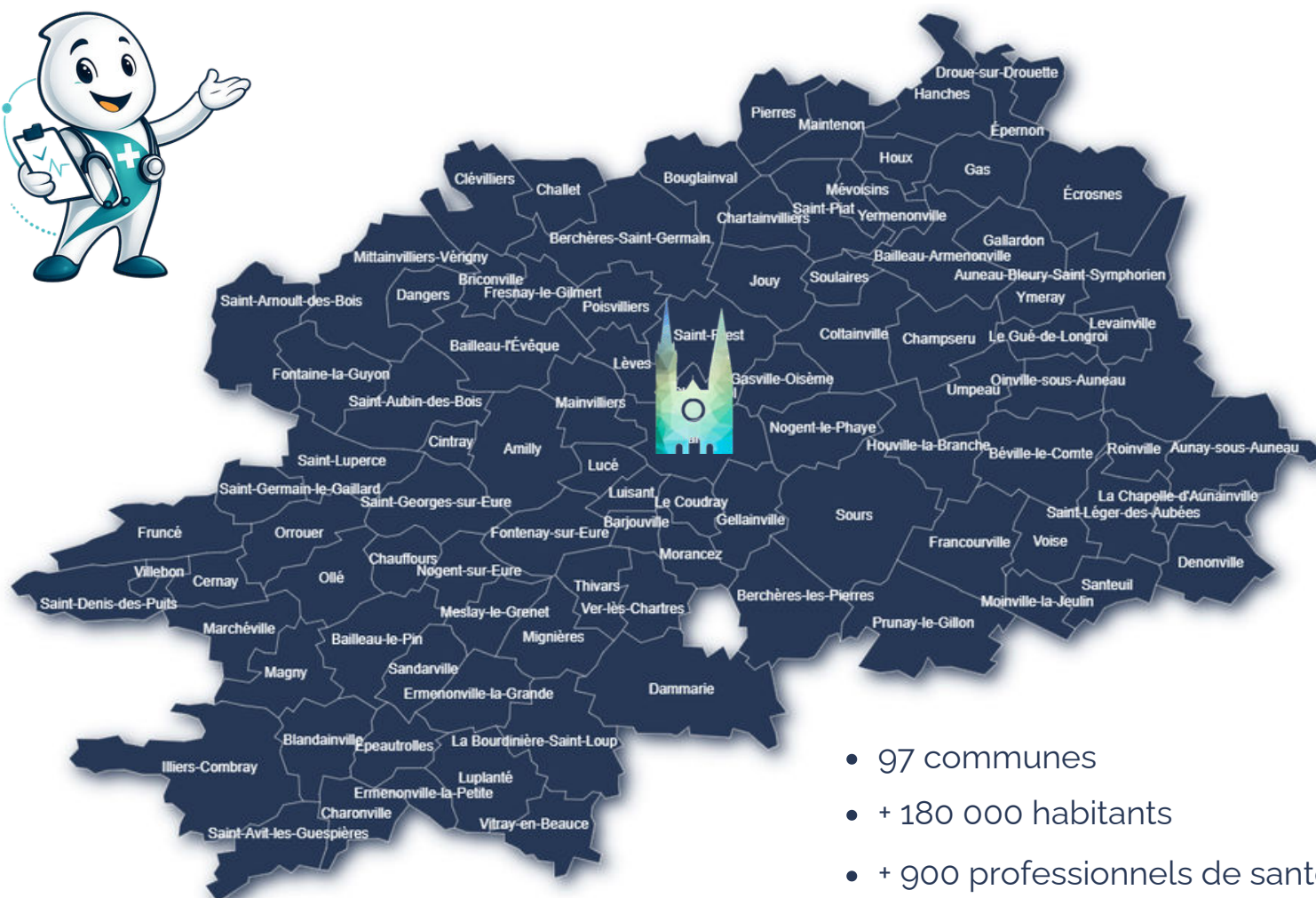
La **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé**, est une association loi 1901 qui a pour objectif de **rassembler les professionnels de santé libéraux** pour améliorer leurs conditions d'exercice, pour faciliter la coordination des soins et pour favoriser l'attractivité du territoire.

QU'EST-CE QU'UNE CPTS ?

Cliquez [ici](#) pour accéder à la vidéo de la FédéURPS

En juin 2025 en France, environ **800 CPTS** ont été recensées, pour une couverture nationale correspondant à **90% de la population**.

LA CPTS DU PAYS CHARTRAIN



- 97 communes
- + 180 000 habitants
- + 900 professionnels de santé

L'HISTOIRE DE LA CPTS

Novembre 2019

Présentation du projet de la CPTS du
Pays chartrain auprès des
professionnels de santé

Juillet 2021

Présentation et validation du projet de
santé* par l'ARS et la CPAM

Début 2022

Recrutement de salariés pour
accompagner les professionnels de
santé dans les projets de la CPTS

Aujourd'hui

Plus de 400 professionnels de santé
adhèrent à la CPTS et s'investissent
dans la mise en place d'actions
concrètes.

Octobre 2020

L'association loi 1901 "CPTS du Pays
Chartrain" est créée.

Octobre 2021

Les ACI, les actions concrètes peuvent
commencer !

Avril 2022

Evolution de la CPTS :
passage en taille 4

LES MISSIONS DE LA CPTS

Les actions de la CPTS s'organisent autour de **6 missions**.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

- Développer les soins non-programmés sur le territoire
- Faciliter l'accès à un médecin traitant
- Développer la télémédecine assistée et augmentée

PARCOURS PATIENT ET COORDINATION VILLE-HÔPITAL

Toutes actions visant à améliorer la coordination pluriprofessionnelle autour du patient.

ACTIONS DE PRÉVENTION

Promotion de la vaccination, prévention diabète, obésité, cancers ...

RÉPONSES AUX CRISES SANITAIRES GRAVES

Rédaction d'un plan de réponse à une situation sanitaire exceptionnelle et sa mise en œuvre en cas de survenue.

QUALITÉ ET PERTINENCE DES SOINS

Promouvoir des démarches qualité dans une dimension pluriprofessionnelle pour améliorer la qualité et l'efficacité de la prise en charge des patients.

ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE

Accompagner les professionnels de santé en mettant en avant le caractère attractif d'un territoire pour favoriser et faciliter les installations en exercice de ville.

En réponse aux besoins prioritaires de santé de notre territoire, les acteurs de la CPTS définissent les actions à mener !

LES ACTIONS DE LA CPTS

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

Améliorer l'accès à un pro de santé



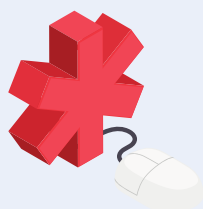
- Sensibilisation des médecins généralistes à intégrer dans leur patientèle les patients en ALD
- Mise en œuvre de l'intégration des patients vulnérables dans la patientèle médecin traitant

- Déploiement d'une organisation de Soins Non Programmés pour les médecins généralistes et articulation avec le SAS AMBULATOIRE 28
- Réflexion sur la mise en place de soins non programmés secondaires
- Mise en place de l'accès direct orthophonistes

Améliorer la prise en charge des SNP en ville



Développer le recours à la télémedecine



- Déploiement de télémedecine assistée et augmentée
- Sensibilisation et communication sur le guichet unique de téléexpertise Omnidoc et l'ESS cardio +

Solution de téléexpertise avec réponse entre 48 et 72h :



- Plateforme dédiée
- Messagerie sécurisée guichet.telesante@cvl.mssante.fr
- Ligne téléphonique 02 37 33 43 18

PARCOURS PATIENT ET COORDINATION VILLE-HÔPITAL

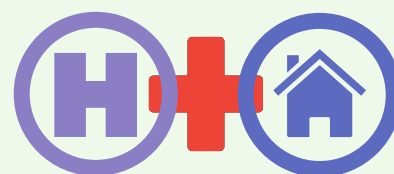
Coordination pluriprofessionnelle



- Accompagnement des MSP et ESP
- Temps de réunion favorisant l'interconnaissance et l'identification des projets en cours des autres acteurs de la santé et du médico-social
- Création de l'annuaire des adhérents de la CPTS disponible sur le site internet

- Informer les professionnels de santé sur le parcours coordonné entre ville et hôpital : parcours PIC et PAC et ESS cardio +
- Sensibiliser les pharmaciens et les infirmiers à la vaccination pneumococcique pour les patients vulnérables

Parcours insuffisance cardiaque



Maintien à domicile



- Diffusion de la pochette de coordination des soins pour le patient isolé à domicile

- Actions autour du deuil :
 - Article grand public dans *Votre Agglo*
 - Groupe de parole grand public
 - Table ronde animée par Dr Grange pour les PS
 - Formation pour les AVS : gestion du deuil
 - Formation pour les PS : les soins palliatifs
- Groupe de parole santé de la femme
- Annuaire des psychologues

Santé mentale



ACTIONS DE PRÉVENTION

Dépistage des cancers



- Dépistage du cancer du col de l'utérus : organisation de journées frottis
- Dépistage du cancer colorectal : kit de communication mars bleu distribué aux pharmacies et cabinets médicaux, défi connecté Kiplin

- Organisation de journées de dépistage du diabète et de sensibilisation sur la nutrition et l'activité physique

Diabète



Obésité



- Parcours pluriprofessionnel GPS-Obésité
- Ciné-débat
- Interventions dans les établissements scolaires (primaires et lycées) sur la nutrition et l'activité physique
- Dépistage vue/audition/diabète dans les communes
- Journée de dépistages en entreprise
- Conférence prévention et développement du nourrisson
- Ateliers alimentation des 1000 premiers jours

Aller-vers



Supports

- Articles de prévention dans *Votre Agglo*
- Livrets de recommandations nutritionnelles et en activité physique

RÉPONSES AUX CRISES SANITAIRES GRAVES

Gestion de crise



- Rédaction et mise à jour d'un plan de gestion de crise avec identification des référents gestion de crise

Suite à la mobilisation des CPTS dans la gestion du Covid-19, les CPTS ont été sollicitées pour rédiger un plan de crise.

L'objectif est d'anticiper la survenue d'une crise sanitaire pouvant impacter les professionnels de santé libéraux.

Ce plan s'articule avec les plans d'urgences rédigés par l'ensemble des acteurs en santé du territoire.

QUALITÉ ET PERTINENCE DES SOINS

Formation



- Planification de temps de formation réguliers :
 - Gestion du deuil
 - Soins palliatifs
 - Radiologie
 - Développement et manipulation du nourrisson
 - Rachis
 - Vertiges

Qualité et pertinence des soins

- Organisation de groupes de pairs par profession (pédicures podologues, MKDE, diététiciennes nutritionnistes et E.A.P.A., etc.)



“

Témoignage sur les groupes de pairs

"Ce fut un moment de partage et d'échange sur nos pratiques professionnelles, nos problématiques"

”

- Groupe de supervision et groupe Balint
- Promotion de la plateforme de déclaration des événements indésirables Qualib'soins

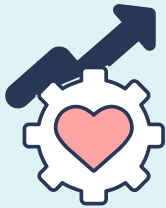


**POUR EN SAVOIR +,
CLIQUER ICI**

Plateforme
Qualib'Soins

ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE

Amélioration des conditions d'exercice



- Mise en ligne de l'accès réservé aux professionnels de santé sur le site internet
- Bon de commande des supports de prévention et d'accès aux soins créés par la CPTS
- Attractivité du territoire : participation aux soirées d'accueil des internes, participation aux forums de l'orientation, communication sur la plateforme Eure-et-Loir Santé et "Zen, soignons zen", aide à la recherche d'hébergements.

- Prévenir les situations d'épuisement professionnel avec les ateliers du groupe Happy 28 (sophrologie)
- Stress test, disponible en cliquant [ici](#)
- Conférence sur l'équilibre émotionnel animée par Christophe André
- Proposition de la vaccination aux adhérents
- Mise en place d'une médecine du travail pour les soignants :
 - Examen de prévention en santé au CES de Lucé : cliquer [ici](#) pour prendre rendez-vous.
 - Examen SISTEL :
Épuisement professionnel, troubles musculo-squelettiques, agressions, burn-out : 02 37 25 16 28.
50% pris en charge par la CPTS, sur demande.

Prendre soins des soignants



LA CPTS C'EST QUI ?

1 LA CPTS C'EST VOUS : LES ADHÉRENTS

La CPTS est une association qui se compose de membres **adhérents**, qui sont les **professionnels de santé libéraux tels que définis dans le Code de la Santé Publique** ainsi que les **psychologues** et les **ostéopathes**. C'est donc vous qui êtes à l'origine des actions, des projets et qui faites vivre l'association. La CPTS compte, aujourd'hui, plus de 400 adhérents. Ce sont eux qui font remonter leurs besoins et leurs idées. Ils intègrent, s'ils le souhaitent, les groupes de travail et participent aux actions selon leurs envies et leurs disponibilités.

En fonction des projets, des **partenaires** (acteurs sanitaires et médico-sociaux) peuvent intervenir.

2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU

C'est l'**organe décisionnel** de l'association : il valide les décisions. Il est élu pour une durée de 3 années par l'ensemble des membres de l'association. Il se rassemble une fois par mois.

3 L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

- **Directeur coordinateur :**

coordination@cptsdupayschartrain.org
07 86 95 11 94

- **Assistante administrative (adhésions, indemnisations et rémunérations) :**

contact@cptsdupayschartrain.org
07 75 80 52 90

- **Chargées de mission (suivi des actions) :**

chargedemission@cptsdupayschartrain.org
07 44 59 60 88
chargedemission2@cptsdupayschartrain.org
06 31 78 34 17

EN TANT QU'ADHÉRENT, QUEL EST MON RÔLE ET À QUOI JE M'ENGAGE ?

LES + POUR VOUS :

- **Connaître et échanger avec les autres professionnels** du territoire sur des problématiques communes et d'accéder au réseau de la CPTS
- **Être informé** des actualités importantes et des projets que mettent en place vos confrères-consoeurs sur votre territoire
- **Participer aux actions qui vous intéressent et être acteur** sur les actions territoriales pouvant impacter votre exercice
- **Être soutenu** dans le montage de vos projets et pouvoir accéder à un financement
- **Être représenté et porter votre voix** auprès des autres acteurs de la santé



POURQUOI M'INVESTIR DANS UNE CPTS ?

Cliquez [ici](#) pour
accéder à la vidéo de la
FédéURPS

QUEL EST MON RÔLE CONCRÈTEMENT ?

Pour exister, fonctionner et proposer des actions cohérentes, la CPTS a besoin de l'implication de ses adhérents. Plus les retours du terrain seront nombreux et divers, plus la CPTS sera légitime et pourra proposer des actions en phase avec les besoins des professionnels et des patients de son territoire.

En tant qu'adhérent, vous n'avez aucune obligation, mais vous pouvez choisir de vous investir en :

- **Faisant remonter à la CPTS** (par mail ou par téléphone) **vos problématiques, vos idées, vos difficultés sur le terrain.**
- **Participant à un groupe de travail, un groupe de pairs ou une action** qui vous intéresse.



Groupes de travail :

- **Ville / Hôpital**
- **Santé mentale**
- **Prévention**
- **Diabète**
- **Happy 28 (Prendre soin des soignants)**
- **Gestion de crise**
- **Maintien à domicile**

Groupes de pairs :

- **Diététiciennes et E. A.P.A.**

Vous pouvez nous contacter pour les intégrer !

Vous pouvez également proposer d'autres actions en complétant la fiche action disponible en cliquant [ici](#).

- **Parlant de la CPTS à vos confrères** (n'hésitez pas à nous demander une présentation ou une intervention) et en **les invitant à adhérer.**

A QUOI CA M'ENGAGE ?

L'**adhésion** de la CPTS est **gratuite** et a une **durée d'un an renouvelable tacitement**. En adhérent à la CPTS, vous vous engagez à :

- Respecter le règlement intérieur (RI)
- A prendre connaissance des statuts de l'association

Ces documents sont disponibles sur le site internet en cliquant sur "[**Je suis professionnel de santé - adhérer**](#)".

FINANCEMENTS PUBLICS : LE CADRE NATIONAL

Les CPTS ont été créées par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. Puis le 20 juin 2019, l'**Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI)** concernant le financement des CPTS est paru. Il clarifie les conditions de financement et indique les missions prioritaires des CPTS avec **4 missions socles et 2 optionnelles**.

Les ACI sont le **financement principal** des CPTS et la "traduction" du projet de santé en **objectifs** (ex : nombres d'actions de prévention mises en place, de formations...). Les ACI signés pour 5 ans **avec l'Assurance Maladie et l'ARS** permettent d'obtenir un financement pour le fonctionnement de la CPTS et pour la mise en place des actions.

Le **projet de santé** est un document dans lequel les professionnels présentent le territoire, l'association CPTS et définissent les grands axes et thématiques d'actions pour la CPTS. C'est ce document qui est présenté à l'ARS et qui constitue le "document de référence" pour les actions de la CPTS.

La CPTS reçoit de l'Assurance Maladie un **financement** dans le cadre de l'ACI qui **diffère selon la taille de la CPTS entre à 220 000€ et 450 000€**. Cette aide financière est perçue **en contre partie de l'atteinte des objectifs fixés**. Une partie du financement est **fixe** et permet de faire fonctionner l'association et de démarrer les actions. Une autre partie du financement est **variable** et dépend de l'atteinte des objectifs fixés pour chaque action et mesurés au travers d'indicateurs. Des **dialogues de gestion** sont organisés régulièrement pour discuter du suivi des projets, de l'atteinte des objectifs et de la pertinence des indicateurs.

Le budget sert à la fois :

- à **assurer le fonctionnement** de l'association (salaires, location des locaux, rémunération de l'expert comptable, indemnisation des professionnels, ...)
- au **développement des actions** (achat de matériel, location de salles, organisation d'évènements, de formations, développement des outils numériques, communication,...)

QUELLES INDEMNISATIONS ET RÉMUNÉRATIONS POUR MON TEMPS ?

La CPTS **reconnait et valorise financièrement le temps** que vous passez, en tant que professionnel de santé adhérent, pour la **mise en place des actions** au sein de l'association.

TABLEAU DÉTAILLÉ DES INDEMNISATIONS - RÉMUNÉRATIONS	
REMUNERATIONS POUR LES REFERENTS	
ATELIER BIEN-ÊTRE	85€/heure (2h max)
COFIL PARTENAIRES	85€/heure (réfèrent/suppléant)
GROUPE DE TRAVAIL	85€/heure
GROUPE DE PAIRS	85€/heure
SOIREE/FORMATION/CONFERENCE	85€/heure/pers.
TEMPS DE PRÉPARATION CONFÉRENCE	85€/heure - 2h max/pers.
TEMPS DE PRÉPARATION GROUPE DE TRAVAIL	85€/heure - 2h max
TEMPS DE PRÉPARATION GROUPE DE PAIRS	85€/heure - 2h max
TEMPS DE PRÉPARATION ATELIER	85€/heure -1h max
REMUNERATIONS POUR LES PARTICIPANTS	
ACTIONS DE PRÉVENTION (selon porteur de projet)	Après validation de l'ordre de mission
COFIL PARTENAIRES	85€/heure/pers.
FORFAIT DE COORDINATION IDE (TELEMEDECINE)	20€/heure au cab. 30€/heure à domicile
GROUPE DE TRAVAIL	85€ la réunion/pers.
REDACTION ARTICLE VOTRE AGGLO	85€/heure - 4 heures max/article quelque soit le nombre de rédacteur

Tableau applicable à partir de février 2026

TABLEAU DÉTAILLÉ DES INDEMNISATIONS - RÉMUNÉRATIONS (SUITE)	
FORFAIT POUR LES REMUNERATIONS	
1 à 3 h	85 €/heure
3 à 5 h	255 € (forfait 1/2 journée)
Au delà de 6 h	510 € (forfait journée)
INDEMNISATIONS MEMBRES ELUS	
CONSEIL D'ADMINISTRATION	Taux horaire du PS dans la limite de 85 €/heure maximum
FORMATION/CONGRES/FCPTS/URPS	Taux horaire du PS dans la limite de 85 €/heure maximum
GOVERNANCE DU BUREAU	Taux horaire du PS dans la limite de 85 €/heure maximum
INDEMNISATIONS DE DÉPLACEMENT DEPUIS LE LIEU D'EXERCICE PRINCIPAL ET AUTRES DEBOURS	
DÉPLACEMENTS ALLER-RETOUR	A partir du 1er km
TRANSPORTS EN COMMUN	sur la base des tarifs 2ème classe
FRAIS DE BOUCHE EXTERIEURS	25€ max sur justificatif
HOTEL	130 € petit déjeuner compris + sur validation
AFFILIATION SISTEL	Remboursement à hauteur de 50% sur justificatif (bulletin d'affiliation-factures Sistel)
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Les indemnités seront versées sur justificatif :	Feuilles de présence avec nom + Prénom + date + horaire + signatures
	Compte-rendu ou PV
La fiche de demande d'indemnisation-rémunération est à retourner signée au format PDF À l'adresse contact@cptsdupayschartrain.org Dans un délai de 3 mois après la ou les actions du mois concerné.	
Les intervenants doivent représenter la CPTS pour une indemnisation-rémunération	
	<u>Mise à jour au 10 mars 2026</u>

OÙ SUIVRE LES ACTUALITÉS DE MA CPTS ?



L'INSTANT CPTS

Un mail allant à l'essentiel vous permettant d'être informé des projets en cours ou des actualités importantes. En adhérant à la CPTS du Pays Chartrain, vous recevrez automatiquement l' "Instant CPTS".



NOTRE SITE INTERNET

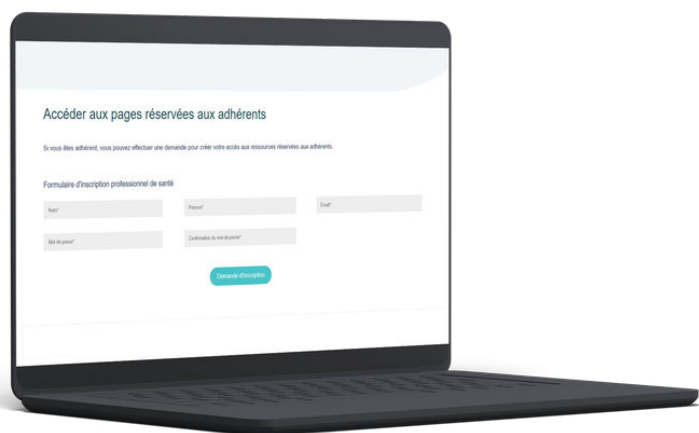
Retrouver sur notre [site internet](#) toutes les infos de la CPTS au travers de ces 4 grands thèmes :

- Je suis professionnel de santé
- Je suis usager
- Notre CPTS
- Nos projets



ACCÈS RÉSERVÉ :

- Accompagnement des soignants
- **Actualités**
- **Agenda des événements et des formations**
- **Annuaire des adhérents**
- **Annuaire hospitaliers**
- **Commander des ressources** : affiches, flyers, pochettes de coordination des soins... sont **disponibles gratuitement en complétant le bon de commande**.
- **Déclarer des événements indésirables**
- Qualité et pertinence des soins
- Santé mentale - ressources



LE RÉSEAU RÉSOPRO

Groupe d'échange, de partage et de communication pour tous les professionnels de santé de la région.

L'EXERCICE, COORDONNÉ

QU'EST-CE QUE L'EXERCICE COORDONNÉ ?

Les professionnels de santé libéraux peuvent décider de **se coordonner pour travailler en équipe pluriprofessionnelle de manière formalisée**. Le but est de partager les connaissances et les compétences de chacun pour améliorer leur cadre d'exercice et garantir une meilleure prise en charge des patients.

Il existe deux grands types d'équipes coordonnées pluriprofessionnelles formalisées dans notre région :

- les **Equipes de Soins Primaires (ESP)** et les **Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)** quand la **coordination** est locale et faite autour du patient.
- les **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)** quand la **coordination** est territoriale et faite autour d'une population.

Ces équipes peuvent être épaulées par les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC).



CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Elle regroupe les professionnels de santé libéraux d'un territoire et vise à faciliter la coordination des soins ambulatoires au niveau territorial.

ESP : Equipes de soins primaires

Elles regroupent des professionnels qui coordonnent leurs actions autour de patients communs sans regroupement au sein de locaux et sans structure juridique obligatoire.

DAC : Dispositifs d'appui à la Coordination

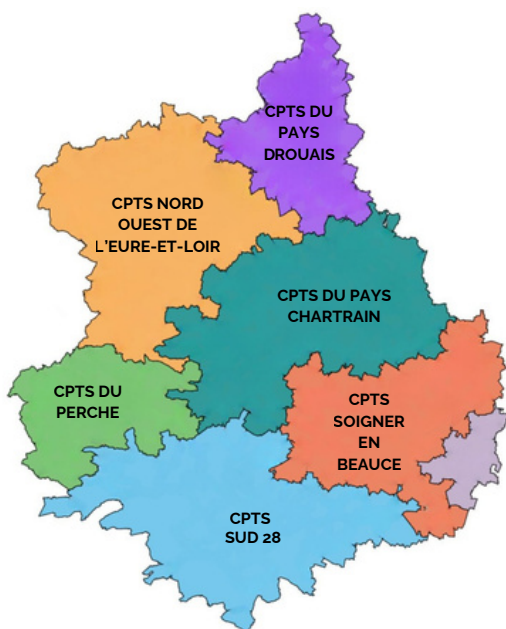
Ils aident les professionnels face à des situations médicales et/ou sociales qu'ils estiment complexes (polypathologies, difficultés sociales, isolement ...) pour éviter les ruptures de parcours et les hospitalisations inutiles.

MSP : Maisons de santé pluriprofessionnelles

Forme d'ESP avec mise en commun des moyens et forme juridique dédiée.



DANS LE DÉPARTEMENT ?



Notre département est constitué de 6 CPTS :

- CPTS Sud 28
- CPTS Nord Ouest Eure-et-Loir
- CPTS du Pays Drouais
- CPTS du Perche
- CPTS du Pays Chartrain
- CPTS Soigner en Beauce

Avec les professionnels de santé et les coordinateurs de ces CPTS voisines, nous échangeons régulièrement lors de temps départementaux pour mieux mutualiser nos problématiques et actions afin de gagner en cohérence et en visibilité. Plusieurs actions, sont ainsi menée par toutes les CPTS du département, afin d'augmenter leur portée.



contact@cptsdupayschartrain.org



07 75 80 52 90



www.cptsdupayschartrain.org



**Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
du Pays Chartrain**